



Mairie de Sigoulès-et-Flaugeac

Département de la Dordogne

Canton « Sud-bergeracois »

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

PROJET EDUCATIF



Années scolaires 2026-2027 à 2032-2033

1. L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : UN LIEU D'EDUCATION

L'accueil périscolaire représente un lieu de vie de l'enfant entre la famille et l'école. Il tend dans ses intentions à les associer de la meilleure manière possible.

Cet accueil permet à l'enfant et au jeune de vivre un temps de bien-être, de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. C'est un terrain privilégié pour la mise en œuvre d'une pédagogie favorisant l'initiative, l'expérimentation et la responsabilité.

Ce temps périscolaire permet de construire des relations différentes avec le village, l'école, d'autres structures sportives, artistiques et culturelles.

Il s'agit de lui permettre de se confronter à la différence et d'accepter la diversité comme une chance et une richesse.

L'accueil périscolaire est un lieu propice à l'apprentissage de la citoyenneté, où les enfants développent progressivement les valeurs et les comportements qui feront d'eux les citoyens de demain.

2- LA SITUATION

La garderie périscolaire accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés à l'école maternelle et primaire des Grappillons de Sigoulès-et-Flaugeac, durant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h45.

L'accueil se situe dans les locaux de l'école.

L'établissement est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et le service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Les animateurs sont chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants.

L'entretien des locaux est assuré par les animateurs de la structure mais aussi par des personnes extérieures en cas d'absence, à l'issue de la période d'accueil.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200084275-20260709-DE260709_91_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

PROJET EDUCATIF du Périscolaire de Sigoulès-et-Flaugeac

Années scolaires 2026-2027 à 2032-2033 **page 1/2**

3. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Cet accueil périscolaire a pour vocation, au-delà le fait d'être un mode de garde pour les parents, d'ANIMER ce temps d'accueil et de proposer des activités ludiques durant les heures d'ouverture de la structure.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Proposer un accueil chaleureux à tous
- Permettre aux enfants accueillis de vivre des moments de détente caractérisés par la joie d'être ensemble
- Favoriser le développement de l'autonomie des enfants en tenant compte de leurs besoins et de leurs classes d'âge,
- Les conforter dans leur capacité d'initiative et de créativité
- Favoriser et veiller à l'intégration des enfants les plus fragiles

4. COMMUNICATION AVEC LA DIRECTION ET L'EQUIPE D'ANIMATION

Le projet éducatif est transmis à la directrice et à l'équipe d'animation (personnel permanent et saisonnier).

La directrice a en charge la rédaction du projet pédagogique en lien avec son équipe d'animation. A travers l'organisation de la vie quotidienne et des activités proposées, le programme d'activités tient compte de l'âge des enfants accueillis, de leur capacité d'initiative, de créativité et de prises de responsabilité.

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place (tableaux, grilles d'évaluation).

5. LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

La famille est le partenaire principal et privilégié de l'équipe du périscolaire.

A ce titre une attention particulière sera portée à cet aspect à travers l'accueil, la communication et les échanges famille – accueil périscolaire.

Les projets, éducatif et pédagogique, sont rendus accessibles à l'ensemble des familles par l'affichage sur le lieu d'accueil, par la mise en ligne sur le site internet de la Commune :

www.sigoules-et-flaugeac.fr

Un goûter est proposé par la collectivité selon les tarifs en vigueur, la famille pouvant également porter son propre goûter.

Un règlement intérieur a été adopté par le conseil municipal pour préciser les modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire. Il est également accessible sur le site internet de la Commune et disponible sous forme papier.

BP n°9 – 40 route d'Uffer – SIGOULES – 24240 SIGOULES-ET-FLAUGEAC

Siret : 200 084 275 000 11

Tél. : 05.53.58.40.42 / mail : s.general@sigoules-et-flaugeac.fr / www.sigoules-et-flaugeac.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200084275-20260709-DE260709_91_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

PROJET EDUCATIF du Périscolaire de Sigoulès-et-Flaugeac

Années scolaires 2026-2027 à 2032-2033 **page 2/2**